Image not found or type unknown

Quel action engager pour divorcer d'un manipulateur narcissique

Par **Alex117**, le **15/02/2012** à **13:19**

Bonjour, ma mère est dans une situation d'impasse. Elle vit depuis 22 ans avec un manipulateur narcissique et souhaiterais divorcer car elle ne supporte plus cette situation familliale et à peur pour l'avenir de ma petite soeur qui a beaucoup de mal a poursuivre ses études dû à l'ambiance qui règne à la maison. J'aimerais savoir quel divorce est le plus approprié ? Peut-on parler de "faute" ?
Merci d'avance pour votre réponse

Par **Louxor_91**, le **15/02/2012** à **13:57**

les fautes dont vous parlez, même si elles sont réelles n'entrent pas en ligne de compte pour le divorce. Soit les époux acceptent de divorcer par consentement mutuel, soit non ! Les fautes considérées pour un divorce sont celles qui altèrent le principe du mariage (adultère, non participation à l'entretien familale, vie en communauté inexistante,...).
Votre maman doit prendre contact avec un avocat.

Par **Alex117**, le **15/02/2012** à **14:22**

Merci beaucoup pour votre réponse. Si j'ai bien compris le comportement de mon pere ne rentre pas en ligne de compte pour une "faute" donc ma mère doit aller voir un avocat pour discuter de la marche a suivre pour engager une procédure de divorce ? ! Si le divorce est un divorce pour consentement mutuel alors il ne devrait pas y avoir beaucoup de frais ni un temps d'attente long avant le prononcement ? ! Sinon si mon pere n'est pas en accord avec les terme comment cela se passera t il ?

Par **Louxor_91**, le **15/02/2012** à **16:37**

consentement mutuel peut être rapide (relativement...) mais il faut que les conjoints soient ok sur TOUT !! qu'ils l'écrivent sur une convention de divorce à leur avocat et ils passeront devant le juge (3 ou 4 mois...) un seul avocat pour deux suffit ! Si monsieur n'est pas d'accord, ça peut prendre 2 ans !!

Par **Alex117**, le **16/02/2012** à **11:07**

Merci à tous pour votre aide. Dans la situation de ma mère il est très difficile d'engagé rapidement ces procédure car elle se sent en tor (alors qu'elle ne l'ai pas)
Elle a été contraint par mon pere depuis 10 ans de ne plus visiter sa famille pour des raisons puéril et incompréhensibles de mon point de vue. Aussi je sais que dans mon enfance j'ai été privé de ma grand mere maternel toujours du au caractère égocentrique de mon père. Aujourdh'ui j'ai 21 ans et je commence seulement à renouer de vrai liens familliaux avec la famille de ma mère (qui elle aussi a enfin retrouvé un de ses frères a cause de sa detresse et de son mal etre, ils veulent la soutenir...) et c'est comme cela que je me suis rendu compte du comportement manipulateur de mon pere (même si j'avais eu des ecchos dans l'enfance mon pere a toujours retourné la situation à son avantage) Est ce que cela peut entrer en ligne de compte pour un divorce ?

Par **Louxor_91**, le **16/02/2012** à **11:19**

A mon sens non... mais n'étant pas avocat, ma réponse est à prendre avec beaucoup de réserve ! Si votre mère avait été battue... là, ce serait certainement différent ! mais comment prouver le côté manipulateur de votre père ? Et si votre mère ne veut pas engager de procédure, personne ne peut le faire à sa place !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés